

N° 314/2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT
(25200)

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 04 avril 2023

Le 4 avril 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 29 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **26**

Nombre d'excusés : **3**

Nombre d'absent : **0**

VOTES

Pour : 24

Contre : 5

Abstention : 0

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, LOYSEAU David, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, GUILLEMET Jean-Louis, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, COENART Séverine, NUNHOLD Jacinthe, DRIANO Christian, VIEILLE Laurent, TABECHE Yasmina, NICOLET Josette, OCHIER Jean-Christophe

Etaient excusés :

Madame LAKHDER Nadia

Madame SAUNIER Fanny

Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

pouvoir à Monsieur LOYSEAU David

pouvoir à Monsieur MUNNIER Jean-Paul

pouvoir à Madame NUNHOLD Jacinthe

Etaient absents :

Monsieur GAUTHIER Pascal est désigné secrétaire de séance

OBJET

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

La convocation du conseil a été faite le 29 mars 2023

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 06 avril 2023

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 06 avril 2023

DÉLIBÉRATION n° 314/2023

Objet : Adoption du Budget Primitif 2023

Le Rapporteur :

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le budget primitif 2023 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
. Crédits de fonctionnement	6 300 000,00 €	5 806 191,57 €
. R 002 Excédent de fonctionnement reporté		493 808,43 €
Total section de fonctionnement	6 300 000,00 €	6 300 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
. Crédits d'investissement (y compris C/1068)	3 123 359,87 €	2 753 489,77 €
. Reste à réaliser 2022	546 640,13 €	227 471,00 €
. R 001 Excédent d'investissement report		689 039,23 €
Total section d'investissement	3 670 000,00 €	3 670 000,00 €
TOTAL DU BUDGET	9 970 000,00 €	9 970 000,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

Vu la délibération n°268-2022 en date du 15 novembre 2022 approuvant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal de la Ville de Grand-Charmont, à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la délibération n°303-2023 en date du 14 mars 2023 portant sur la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n°300-2023 en date du 14 mars 2023 adoptant le compte administratif de l'exercice budgétaire 2022 ;

Vu la délibération n°301-2023 en date du 14 mars 2023 approuvant l'affectation des résultats 2022 ;

Vu l'avis de la commission finances réunie le 31 mars 2023 ;

À la majorité, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- **adopte le budget primitif 2023 tel que présenté ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Maire à procéder, pour l'exercice budgétaire 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement.**

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.



Le secrétaire de séance
Pascal GAUTHIER